

Assemblée plénière

Procès-verbal de la séance du 26 février 2009, à Vicques

L'assemblée réunit les conseils des communes de l'agglomération. Elle est présidée par M. Jean-Louis Chételat, maire de Courtételle et président de la direction politique de l'agglomération. 59 personnes sont présentes. Voir la liste de présences en annexe.

Tous les textes des présentations sont également annexés.

1) Accueil

Le président salue M. le Ministre L. Schaffter, chef du Département de l'environnement et de l'équipement, les maires et membres des conseils communaux, les intervenants et invités selon liste figurant sur l'invitation, ainsi que la presse.

Il rappelle les échéances importantes qui viendront prochainement et qui seront présentées ce soir.

2) Salutations de M. le Ministre L. Schaffter, Chef du Département de l'environnement et de l'équipement

M. le Ministre L. Schaffter rappelle les étapes réalisées et demande que l'agglomération se donne les moyens d'être opérationnelle, y compris au niveau institutionnel.

3) Présentation des différents sujets - Point de la situation – Transmission des dossiers

A. Projet d'agglomération, proposition de soutien par la Confédération et consultation en cours, par M. D. Nusbaumer, chef du Service de l'aménagement du territoire et chef de projet

M. D. Nusbaumer rappelle les objectifs de la politique fédérale des agglomérations et le contenu du programme d'agglomération de Delémont. Il cite les projets qui seront soutenus et les exigences qui sont posées.

B. Adhésions à la ZARD, par M. J.-L. Chételat, président

Le président rappelle que, suite à la création de la ZARD par les 4 communes de Courrendlin, Courroux, Delémont et Vicques, 3 autres communes (Courtételle, Soyhières et Rebeuvelier) ont accepté de co-financer la ZARD selon les propositions présentées en 2008. Les décisions de Develier, Rossemaison et Châtillon sont attendues.

C. Modifications de lois cantonales (syndicat d'agglomération et aménagement régional), par M. D. Nusbaumer

M. D. Nusbaumer explique que la modification de la Loi sur les communes vise à institutionnaliser l'agglomération. Le Parlement se prononcera prochainement. C'est de plus une exigence de la Confédération. Il présente la procédure et le fonctionnement du syndicat.

Il présente également la modification de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire qui vise à permettre la planification régionale.

D. Développement de l'urbanisation (études de base), présentation des résultats intermédiaires de la phase 1, par M. A. Macquat, collaborateur du bureau RWB SA

M. A. Macquat rappelle la problématique et l'étude souhaitée. Il donne les premiers résultats au sujet de la disponibilité en terrains. Le rapport de synthèse sera examiné par le comité opérationnel.

E. Développement des transports de l'agglomération, bilan intermédiaire, par MM. Pascal Nusbaumer, responsable d'exploitation de CarPostal Suisse SA région Ouest, et Gianni Inguscio, responsable de l'Agence de Delémont

MM. P. Nusbaumer et D. Inguscio présentent le bilan du nouvel horaire.

F. SlowUp Jura 2009 Agglo'balade, par M. H. Erard, coordinateur

M. H. Erard rappelle les objectifs de la manifestation. Les questions de sécurité devront faire l'objet de décisions des communes. Il rappelle également le souhait de favoriser les sociétés locales, mais également privilégier la promotion des produits locaux et la promotion de la santé et invite encore les communes à refuser certains projets dans les aires d'animation. La question des déchets est encore soulevée.

G. Commissions et délégations, par H. Erard, coordinateur

La direction politique est composée des 10 maires. Les chefs du Service de l'aménagement du territoire et du Service des communes sont invités, de même que le président du comité de pilotage. La direction politique prend les décisions qui engagent l'agglo.

Le comité de pilotage se dénommera dorénavant comité opérationnel. Le changement de nom est motivé par l'ambiguïté du terme « pilotage ». Il recevra un cahier des tâches de la part de la Direction politique. Il pourra rechercher les appuis techniques nécessaires. Ses tâches seront de poursuivre l'étude d'urbanisation en cours et de préparer les rapports dans le cadre de la politique fédérale. Ces deux tâches ne sont pas nouvelles et correspondent à ce qui se faisait lors de la précédente législature.

Logiquement, chaque conseil communal peut désigner à cette fin un seul conseiller pour les affaires de l'agglo.

Une autre tâche sera de poursuivre la mise en place d'une véritable collaboration intercommunale en matière de prêts de machines et équipements (voirie et réseaux d'eau).

La coordination entre les groupes est assumée par le coordinateur H. Erard. Les procès-verbaux figurent sur le site extranet de l'agglo.

H. Politique d'information, par H. Erard

L'information se donne par 4 volets :

- a) Sous la forme traditionnelle de l'organisation d'une assemblée, comme celle de ce soir. Des assemblées communales d'information ont également eu lieu à fin 2007.
- b) Sous une autre forme traditionnelle, celle des conférences de presses et des communiqués. En 2008, 7 communiqués concernant l'agglo ont été diffusés, soit par le canton, soit par nous.
- c) Par le journal de l'agglo, diffusé en tous-ménages à 12'000 exemplaires. Le n° 2 en août a porté en particulier sur la ZARD. Le n° 3 en décembre a porté sur les transports publics. En 2009, différents numéros porteront sur les sujets présentés ce soir.
- d) Le site internet www.agglod.ch informe de l'avancement des différents dossiers en cours et met à disposition de nombreux documents téléchargeables.

4) Comptes 2007 et 2008

Les comptes 2007 présentent un bénéfice de Fr. 20'114.35. 2007 est l'année où le programme pour la Confédération a été finalisé, d'où des dépenses au titre des études. En outre la direction politique a décidé en 2007 de se doter d'un organe de coordination.

Les comptes 2008 présentent un bénéfice de Fr. 40'920.25. C'est élevé, mais c'était attendu, étant donné le temps qu'il a fallu en 2008 pour mettre en œuvre les différents projets, en particulier sous la forme de mandats d'étude après le dépôt du programme à la Confédération. 2008 était donc une année d'attente (de la réponse) et de redémarrage (pour passer à la deuxième vitesse).

Dans les recettes, le mandat vient de l'Association slowUp. Les travaux du coordinateur sont en effet facturés.

Au bilan, la situation est très saine. Nous disposons d'une marge de manœuvre.

Le rapport de vérification est lu.

Les comptes 2007 et 2008 sont acceptés par levée de mains.

5) Divers

Le président remercie la commune de Vicques qui offrira l'apéritif à l'issue de l'assemblée.

La séance est levée. Elle est suivie de l'apéritif.

Le secrétaire :



H. Erard

Annexes : liste de présence
exposés

Par son président
Jean-Louis Chételat
Maire
2852 Courtételle

Exécution	Copies
<input checked="" type="checkbox"/> Mairie	Mairie
<input checked="" type="checkbox"/> Ecoles	Ecoles
<input checked="" type="checkbox"/> Aide sociale	Aide sociale
<input checked="" type="checkbox"/> Travaux publics	Travaux publics
<input checked="" type="checkbox"/> Finances	Finances
<input checked="" type="checkbox"/> Bourgeoisie	Bourgeoisie
<input checked="" type="checkbox"/> Constr. urbanis.	Constr. urbanis.
<input checked="" type="checkbox"/> Caisse	Caisse
<input checked="" type="checkbox"/> Secrétariat	Secrétariat

Courtételle, le 10 février 2009

Aux Conseils communaux de l'agglomération de Delémont (Châtillon, Courrendlin, Courroux, Courtételle, Delémont, Develier, Rebeuvelier, Rossemaison, Soyhières et Vicques)

Invitation à l'assemblée plénière de l'agglomération

Madame et Messieurs les Maires,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 5 de la Convention, nous vous invitons à l'assemblée plénière de l'agglomération de Delémont qui aura lieu le

**jeudi 26 février à 18 h 00
à la salle communale de Vicques**

Cette assemblée réunira les élus (conseils communaux) de la nouvelle législature afin de faire point de la situation, répondre aux questions qui se posent et assurer une transition dans les meilleures conditions.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Accueil
- 2) Salutations de M. le Ministre L. Schaffter, Chef du Département de l'environnement et de l'équipement.
- 3) Présentation des différents sujets - Point de la situation – Transmission des dossiers
 - A. Projet d'agglomération, proposition de soutien par la Confédération et consultation en cours, par M. D. Nusbaumer, chef du Service de l'aménagement du territoire et chef de projet
 - B. Adhésions à la ZARD, par M. J.-L. Chételat, président
 - C. Modifications de lois cantonales (syndicat d'agglomération et aménagement régional), par M. D. Nusbaumer
 - D. Développement de l'urbanisation (études de base), présentation des résultats intermédiaires de la phase 1, par M. A. Macquat, collaborateur du bureau RWB SA
 - E. Développement des transports de l'agglomération, bilan intermédiaire, par MM. P. Nusbaumer, responsable d'exploitation de CarPostal Suisse SA région Ouest, et G. Inguscio, responsable de l'Agence de Delémont
 - F. SlowUp Jura 2009 Agglo'balade, par M. H. Erard, coordinateur
 - G. Commissions et délégations, par H. Erard, coordinateur
 - H. Politique d'information, par H. Erard
- 4) Comptes 2007 et 2008
- 5) Divers

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

**Pour la Direction politique
Le président :**


J.-L. Chételat

Annexes: comptes 2007 et 2008

Copie pour invitation : M. le Ministre L. Schaffter, MM. D. Nusbaumer, A. Macquat, P. Nusbaumer et G. Inguscio, J.-Ph. Chollet (chef du Service cantonal des Ponts et chaussées), D. Asséo (Délégué cantonal aux transports), J.-L. Sangsue (chef du Service des communes), H. Jaquier (chef du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la ville de Delémont), presse.

Agglomération de Delémont
Séance plénière du 26 février 2009

commune	prénom nom	signature	adresse électronique
Châtillon	Georges Humard		ghumard@bluewin.ch
	Gérald Marchand		gerald.marchand@delémont.ch
	Roland Paupe		rolandpaupe@hotmail.com
	Dominique Quoeloz		d-quoeloz@bluewin.ch
	Tony Zimmermann		
Courrendlin	Gérard Mittle		gerard.mittle@courrendlin.ch
	Natacha Broquet		na.broquet@bluewin.ch
	Joël Burkhalter		joelburkhalter@bluewin.ch
	Bernard Chételat		bernard@seroise.ch
	Jean-Claude Cuttat		Cuttat.jc@bluewin.ch
	Françoise Marchand		marchand.francoise@bluewin.ch
	Joris Minder		j.minder@bluewin.ch
	Michel Voyame		m.voyame@hevro.ch
	Vincent Scherrer		Excuse

Courroux	Yann Barth		
	Jean-Louis Brahler		
	Gabrielle Berdat		g.berdat@bluewin.ch
	Véronique Broglin		verobroglin@bluewin.ch
	Yves-Alain Fleury		yves-ala-fleury@bluewin.ch
Courttelle	Patrice Kamber		
	Philippe Membrez		
	Jean-Louis Chételat		
	Jean-Baptiste Beuret		
	Catherine Gyseler-Christe		mcmy.gyseler@bluewin.ch
	Marc Hänni		mshanni@bluewin.ch
	Jacqueline Rossé		jacqueline.rosse@bluewin.ch
	Cédric Seuret		
	Cédric Theubet		c.theubet@pariet.ch
Vicques	Christine Willemrin		
	Bertrand Wüthrich		br.wuthrich@bluewin.ch

Delémont	Pierre Kohler		piere.kohler@delémont.ch
	Damien Chappuis		
	Françoise Collarin		francoise.collarin@delémont.ch
	Pierre Bruhart		
	André Parrat		
Develier	Antonio Dominguez		
	Patrick Bornat		
	Franz Caviezel		
	Robert Hanser		
	Jean-Pierre Maschler		
	Dominique Schärer		
Rebeuvelier	Ruedi Tschopp		
	Vincent Eggenschwiler		
	Agnès Bieli		
	Richard Holzer		
	René Wüthrich		

Rossemaison	Matteo Creti		+ Rue Sobay Paulin (secrétaire)
	Marjorie Conrole		marjorie.conrole@bluewin.ch
	Marline Cuttat		marline.cuttat@rossemaison.ch
	Claude Girardin		claude.girardin@rossemaison.ch
	Walter Ruler		
	Vincent Steulet		steulet.vincent@bluewin.ch
Soyhières	Nathalie Suarez-De Sousa		nathalie.suarez@rossemaison.ch
	Pierre Morel		Pierre.morel@bluewin.ch
	Ulrich Gerber		
	Nicole Hanser		
Vicques	Christelle Renaud		
	Eliane Zuber		
	Suzanne Maître-Schindler		schindlersuzanne@gmail.com
	Claude-Alain Chapatte		claude.alain.chapatte@bluewin.ch
	Corinne Charmillot		corinne.charmillot@bluewin.ch
	Jean-Robert Dobler		jdobler@bluewin.ch
Vicques	Sylviane Favre		sfavre@bluewin.ch
	Gabriel Friche		
	Frédéric Héry		fr.hery@bluewin.ch

Invités			
DEE	Laurent Schaffter, Ministre		OK
TEN	David Asséo		OK
PCH	Jean-Philippe Chollet		OK
SAT	Dominique Nusbaumer		OK
COM	Jean-Louis Sangsue		OK
Car postal	Pascal Nusbaumer		OK
Car postal	Gionni Inguscio		OK
Delémont	Hubert Jaquier		hubert.jaquier@delémont.ch
Agglo	Henri Erard		info@agglo.ch
Presse			L&T OK

Tableau récapitulatif des comptes annuels et des budgets prévisionnels

Exploitation	comptes 2006	comptes 2007	budget 2'008	comptes 2008	budget 2009	budget 2010
Dépenses	1.8.06-28.2.07	1.3.07-31.12.07				
Direction politique	1'750.00	1'325.00	1'000	1'377.00	2'000	
Comité de pilotage	490.70	1'175.00	500	805.00	1'000	
Groupes de projet			0	75.00	10'000	
Assemblée		652.00		0.00	500	
Secrétariat, mandat coordination ARJ	2'000.00	7'106.40	70'000	69'816.25	80'000	
Communications, publications	9'390.00	4'753.30	12'000	9'253.45	15'000	
Mandats d'étude	51'341.35	80'564.20	15'000	14'234.20	35'000	
Mandat groupe "Institutions"		3'650.00	0			
Agglo'ballade		5'521.45	0			
slowUp			10'000	12'000.00	24'000	
Divers	13.30	868.80	1'000	33.05	1'000	
Excédent de recettes	8'771.95	20'114.35	26'840	40'920.25		
total des dépenses	73'757.30	125'730.50	136'340	148'514.20	168'500	
Recettes						
Cotisations des communes	36'602.50	60'664.50	84'238	84'238.00	36'600	
	1.50 / hab.	1.50 / hab.		3.50 / hab.	1.50 / hab.	
		+ 2 / hab.			48'800	
		s/ 6 mois			2.00 / hab.	
		(= 2.50)				
Subventions cantonales 30%	23'240.00	40'000.00	2'092	2'092.00		
extraordinaire		25'000.00	50'000	50'000.00	50'000	
Mandats			0	12'000.00	25'000	
Intérêts	4.05	66.00	10	184.20		
Solde reporté	13'910.75					
Excédent de dépenses					8'100	
total des recettes	73'757.30	125'730.50	136'340	148'514.20	168'500	

constitution de l'agglomération, budget propre

Bilan	au	au
	31.12.2007	31.12.2008
Actifs		
Compte-courant Banque Raiffeisen	65'494.85	55'191.40
Impôt anticipé	23.05	87.55
Actifs transitoires		50'000.00
Total	65'517.90	105'278.95
Passifs		
Passifs transitoires	36'631.60	35'472.40
Capital propre	8'771.95	28'886.30
Excédent de produits de l'exercice	20'114.35	40'920.25
Total	65'517.90	105'278.95

Rapport de vérification des comptes de l'exercice 2007 de l'Agglomération de Delémont

Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

En vertu du mandat qui nous a été confié par la direction politique de l'Agglomération de Delémont, nous avons procédé au contrôle des comptes de l'Agglomération.

Nous avons vérifié, par sondage, les pièces justificatives des écritures comptables. Nous nous sommes assurés de la concordance des comptes avec le bilan et le compte d'exploitation.

L'exercice 2007 porte sur la période s'étendant du 1^{er} mars au 31 décembre 2007.

Le total du bilan s'élève à Fr. 65'517.90 à l'actif et au passif en fin d'exercice. Il correspond au solde du compte auprès de la Banque Raiffeisen au 31 décembre 2007.

Le compte d'exploitation présente un excédent de produits de Fr. 20'114.35

Nous remercions le caissier de nous avoir présenté toutes les pièces demandées.

Par conséquent, nous vous proposons d'accepter le compte d'exploitation 2007 et le bilan au 31 décembre 2007 tels qu'ils vous sont soumis et d'en donner décharge aux organes responsables.

Courroux, le 2 avril 2008

Commune de Courroux,
par son caissier :


S. Di Meo

Rapport de vérification des comptes de l'exercice 2008 de l'Agglomération de Delémont

Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

En vertu du mandat qui nous a été confié par la direction politique de l'Agglomération de Delémont, nous avons procédé au contrôle des comptes de l'Agglomération.

Nous avons vérifié, par sondage, les pièces justificatives des écritures comptables. Nous nous sommes assurés de la concordance des comptes avec le bilan et le compte d'exploitation.

Le compte d'exploitation présente un excédent de produits de Fr. 40'920.25 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

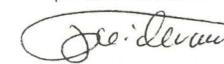
Le total du bilan s'élève à Fr. 105'278.95 à l'actif et au passif au 31 décembre 2008.

Nous remercions le caissier de nous avoir présenté toutes les pièces demandées.

Par conséquent, nous vous proposons d'accepter le compte d'exploitation 2008 et le bilan au 31 décembre 2008 tels qu'ils vous sont soumis et d'en donner décharge aux organes responsables.

Delémont, le 5 février 2009

Commune de Delémont,
par son caissier :



J. Froidevaux

Caisse communale
Hôtel de ville
2800 Delémont

Message d'accueil de M. Jean-Louis Chételat, maire de Courtételle et président de la Direction politique de l'agglomération de Delémont

Assemblée plénière des conseils communaux du 26 février 2009

Mesdames et Messieurs.

Au nom de la Direction Politique de l'Agglomération de Delémont, j'ai le plaisir de vous saluer toutes et tous, de vous féliciter pour votre élection ou réélection et vous souhaite la plus cordiale bienvenue.

Il me plaît de saluer tout particulièrement M. le Ministre Laurent Schaffter. Votre présence nous honore M. le Ministre et nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos travaux.

Salutations également à nos intervenants et invités : M. Dominique Nussbaumer, chef du Service de l'aménagement du territoire, M.A. Macquat, collaborateur du bureau RWB Jura SA, MM. P. Nusbaumer et G. Inguscio, responsables chez Car Postal, ainsi que les représentants de la presse.

M. Chollet, chef du Service des Ponts et Chaussées est excusé et remplacé par M. Hubert Kottelat.

A l'aube de cette nouvelle législature, cette 3^{ème} assemblée plénière, qui réunit l'ensemble des conseils communaux de l'Agglo est très importante. Elle permet d'informer, de répondre à toutes les questions qui se posent et d'assurer une transition du dossier dans les meilleures conditions.

Durant cette prochaine législature, notre Agglomération poursuivra son bonhomme de chemin, et des échéances importantes nous attendent. Je pense bien sûr à la modification des lois cantonales permettant l'introduction d'un syndicat d'agglomération et d'un aménagement régional du territoire. Le Parlement jurassien devra se prononcer prochainement sur ces modifications législatives.

Je pense également à la phase d'exécution des mesures retenues par la Confédération dans notre projet "Vivre la Ville à la Campagne". Ce sont quelques 11 millions de francs qui viendront de la Confédération pour cofinancer des infrastructures souhaitées par les communes.

Globalement et objectivement, je crois pouvoir dire notre satisfaction dans ce dossier :

Premièrement, parce que Delémont est reconnue en tant que telle, et lorsque nous parlerons d'Agglomération au niveau national, Delémont sera intégrée dans cette cour des agglomérations suisses qu'au fil du temps devrait avoir toujours plus d'importance, notamment dans la culture ou le sport.

Deuxièmement, cela permettra aux communes de l'Agglo de collaborer très étroitement entre elles dans tous les domaines qu'elles souhaitent.

Troisièmement, dans ces années de crise, les millions venant de la Confédération qui seront investis dans l'Agglomération de Delémont seront les bienvenus, tant pour les collectivités publiques (cantons, communes) que pour les entreprises jurassiennes.

2, rue des Moulins
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 53 03
f +41 32 420 53 01
secre.dee@jura.ch

Delémont, le 27 février 2009

Agglomération de Delémont

Assemblée des partenaires, Vicques 26.02.09

Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs,

L'année 2009 sera une année importante pour l'agglomération, une année charnière, une année décisive.

Vous avez décidé le 4 mars 2005, Mesdames et Messieurs les maires, de vous organiser en un groupe de réflexion intitulé "Groupe Institutions" pour débattre de l'avenir politique de l'agglomération.

Auparavant, vous aviez accepté, à l'instigation de la République et Canton du Jura et sous la direction du Service de l'aménagement du territoire, de vous lancer dans l'aventure des Projets d'agglomération au sens du droit fédéral.

C'est ainsi qu'est née, petit à petit, l'idée de renforcer la collaboration intercommunale autour de la ville de Delémont, en y associant les villages proches, mais aussi, dans un esprit de solidarité, des villages plus éloignés comme Châtillon et Rebeuvelier.

Un pas important dans la coopération a encore été franchi le 3 mai 2006 avec la signature d'une convention instituant la microrégion de Delémont qui va dès lors s'appeler "Agglomération de Delémont". Cette démarche, prise en application du plan directeur cantonal d'aménagement du territoire, a ouvert la porte au soutien logistique et financier de mon Département en faveur de l'agglomération.

Durant trois années, vous avez construit, en étroite collaboration avec mes services et le bureau de planification Urbaplan, le projet d'agglomération "Vivre la ville à la campagne" et construit un Programme visant à investir plusieurs dizaines de millions de francs dans des infrastructures de transport et dans des aménagements urbains et à réaliser un aménagement du territoire plus durable.

Ce projet d'agglomération a été sanctionné par une Charte, signée par les dix communes de l'agglomération et par le Gouvernement Jurassien en décembre 2007. Présenté et défendu à Berne durant l'année 2008, le Programme d'agglomération y a été bien accueilli puisque le taux de cofinancement obtenu est de 40 %, soit le taux le plus élevé attribué aux 26 villes et agglomérations retenues. Monsieur Nusbaumer vous rendra compte tout à l'heure du détail des mesures qui pourront être cofinancées par la Confédération.

Maintenant il vous appartient et il m'appartient de mettre en œuvre le Programme et de faire en sorte que les projets retenus soient effectivement réalisés dans les années à venir.

Pour cela, l'agglomération doit se donner les moyens d'être opérationnelle.

A cet égard, vous pouvez compter sur l'engagement de mon Département et sur l'appui du Gouvernement. Mais il faudra aussi que l'agglomération envisage son avenir de manière plus efficace, en particulier dans le domaine de l'aménagement du territoire qui, selon la Confédération, présente encore des lacunes. Il faudra aussi s'atteler ensemble au projet d'agglomération de deuxième génération qui, toujours selon la Confédération, devra s'inscrire encore plus dans une perspective de développement durable en valorisant la qualité de vie urbaine à travers la mobilité douce et les transports publics.

Pour conclure je souhaite que l'agglomération engage une sérieuse et profonde réflexion quant à son avenir institutionnel. Le Parlement sera appelé tout prochainement à modifier la loi sur les communes et la loi sur l'aménagement du territoire pour permettre à l'agglomération de Delémont de se constituer en véritable entité responsable. Ce travail législatif, dont vous avez été les initiateurs, ne doit pas demeurer vide d'application. Je dirais même qu'il devrait en bonne logique être les prémices à la recherche de fusions de communes au sein de l'agglomération et, pourquoi pas, à la création d'une nouvelle entité politique forte et dynamique.

L'agglomération de Delémont a une responsabilité de représentation et de développement économique, social, culturel et environnemental à assumer face au canton. Le renforcement de son attractivité doit profiter à l'ensemble de la société jurassienne. Cependant, ce renforcement ne va pas de soi et il faudra se battre pour y arriver. Le Gouvernement jurassien compte sur vous, Mesdames et Messieurs, et vous assure de son plein appui pour y parvenir.

En mon nom et au nom du Gouvernement je vous félicite pour le travail déjà accompli et vous souhaite de fructueux débats.

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE**

2, rue des Moulins
CH-2800 Delémont
t +41 32 420 53 10
f +41 32 420 53 11
secr.sat@jura.ch



Delémont, le 26 février 2009

Assemblée des partenaires Vicques, le 26 février 2009

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs,

Je vais aborder mon exposé sous un angle qui va vous paraître incongru, mais combien révélateur de la problématique qui nous occupe.

Il s'agit d'une approche très sectorielle qui fait appel à la médecine. S'il y a des médecins parmi vous qu'ils ou elles me pardonnent d'emprunter pour quelques instants leur habit.

Je vais vous parler comme un médecin.

Le taux d'obésité a doublé, voire triplé en 20 ans, multipliant les risques de maladies associées, à commencer par l'hypertension et le diabète de type 2. En Suisse, 37 % de la population est en surpoids, dont 7.7 % d'obèses. Les incidences sur les finances publiques sont estimées de 1 à 3 milliards de francs par an selon l'Office fédéral de la santé publique. Les campagnes de prévention se multiplient incitant notamment à renoncer à sa voiture au profit du vélo et de la marche à pied.

Les scientifiques montrent les corrélations de plus en plus fines entre santé, mobilité et urbanisme. Ainsi, on peut mesurer l'impact sanitaire de la "marchabilité" des agglomérations, de la connectivité des rues, de la mixité du bâti, de l'étalement urbain, etc., constituant une hygiène des espaces de verdure, de la modération du trafic automobile, des pistes cyclables, des chemins piétonniers, des places de jeux, des bancs dans les rues, etc.

J'ai voulu vous sensibiliser à un aspect très concret de notre mode de vie sur lequel nous avons pris pour réaliser une agglomération moins pathogène par des mesures d'organisation de l'espace.

On peut scientifiquement en dire autant des autres domaines qui concernent l'agglomération : l'environnement (les valeurs limites de bruit, la pollution de l'air, la pureté de l'eau, la pollution et l'érosion des sols, ...), la sécurité (l'augmentation des agressions, la gravité des accidents, ...), l'utilisation du sol (la paupérisation du logement, la dégradation de la nature, les conflits d'utilisation du sol, ...), les déplacements (l'emprise de l'automobile, l'espace restreint pour les vélos, le coût des transports publics, la fragilité des piétons, ...), etc.
C'est la combinaison de tous ces éléments qui fait l'aménagement du territoire. Ces éléments nous préoccupent et concernent le Projet d'agglomération "Vivre la ville à la campagne".

Le Projet d'agglomération met prioritairement en évidence la question des déplacements (les transports) en milieu urbain d'où la conjugaison TRANSPORTS et URBANISATION qui constitue le Programme d'agglomération tel que nous l'avons soumis à la Confédération.

Une agglomération qui fonctionne bien permet une meilleure intégration sociale, offre plus de compétitivité, l'environnement y est de meilleure qualité, la santé est mieux préservée et la sécurité des habitants améliorée. C'est pour toutes ces bonnes raisons que les autorités des 10 communes de l'agglomération et le Gouvernement cantonal ont lancé en 2003 l'étude d'un Projet d'agglomération.

Mais ce ne sont pas les seuls motifs de mobilisation autour de ce projet.

L'aspect économique d'un cofinancement des infrastructures de transports par la Confédération a véritablement joué le rôle de catalyseur.

Pour mémoire, je vous rappelle les données suivantes :

> La Confédération a décidé de soutenir financièrement les investissements des agglomérations (cantons et communes) en matière de transports pour autant que ces projets aient été élaborés dans le cadre d'un Projet d'agglomération et que celui-ci corresponde à un certain nombre de critères d'efficacité et d'exigences.

> Entre 2011 et 2014, 26 villes et agglomérations recevront un montant total de 1,5 milliards de francs pour financer des mesures d'amélioration de leur système de transport, respectivement 5,6 millions pour l'agglomération de Delémont.

> La Confédération prendra en charge entre 30 et 40 % des investissements prévus, respectivement 40 % pour l'agglomération de Delémont.

> 1,16 milliards supplémentaires seront vraisemblablement alloués pour la période 2015 à 2018, respectivement 5,5 millions pour l'agglomération de Delémont.

Le Projet d'agglomération de Delémont porte sur un Programme d'investissement de :

Nature des mesures	Priorité	2007-2010		2011-2014		2015-2018		2019-2022	Total
		N° mesure	mio CHF	N° mesure	mio CHF	N° mesure	mio CHF	N°	mio CHF
Aménagements pour bus Pôle d'échange	A/B	54	(1.0)	1a, 7, 50, 51, 52, 53, 55	7.9				7.9
	C								
Aménagements ferroviaires	A/B			43, 44a	2.6	41, 44b	5.5		8.1
	C							42, [44b]	
Aménagements mobilités douces Stationnement vélo	A/B	23, 30, 35, 25, 9a/b	(4.7)	10, 12, 1b, 13, 36a, 27, 48	5.8	21, 39, 16a/b, 19	2.5		8.3
	C							2, 14a/b	
Centre-ville Traversées de localité	A/B	29a	(0.3)	11, 20, 22, 29b, 31, 4a	10.8	26a/b, 47, 3, 4a, 28	22.8		33.6
	C								
Aménagements routiers Parkings	A/B	40	(0.2)	36b, 4b/c	8.0	34, 4c, 56	16.0		24
	C							[4c]	
Total	A/B		(6.2)		35.1		46.8		81.9
	C								

A noter que :

> 20 millions relèvent de mesures exclues du cofinancement : parkings en périphérie du centre-ville, aménagement de la voie ferrée pour les CJ, réouverture de l'arrêt CFF à Soyhières.

> 15 millions sont attribués en principe à la 3^{ème} priorité (2019 à 2022), car le rapport coût-utilité est insuffisant : Chemin de Bellevoie, route d'accès de la Communance, passage dénivelé à Courtételle.

> Enfin, 8 millions pour des projets divers ne sont pas retenus, car la Confédération estime qu'ils sont clairement supportables par l'agglomération elle-même, la Confédération se concentrant sur les mesures les plus significatives.

Les mesures prises par l'agglomération antérieurement au Projet d'agglomération, dans le domaine des transports, ont permis d'atteindre le niveau supérieur à la moyenne (40 %). Il s'agit notamment de la mise en service de la RDU ayant permis des requalifications importantes au centre et à la gare de Delémont, de l'intégration de l'agglomération dans le RER bâlois et de mesures d'infrastructure et de la promotion en faveur de la mobilité douce (Juragenda 21 notamment).

Liste A

No	Mesure	Coût (Mio. CHF) selon PA	Coût (Mio. CHF) 2005*	Contribution fédérale*
1a	Pôle d'échange (gare routière)	5.0	4.2	1.7
4a1	Centre gare, zone 20	3.5	3.0	1.2
12	Itinéraire cyclable sur route cantonale xx, porte d'entrée Est	2.5	2.1	0.9
55	Gestion de la circulation sur giratoires	1.1	1.0	0.4
20	Courroux	3.0	2.6	1.0
Benchmark mobilité douce liste A			0.9	0.4
Total			13.8	5.6

Paquet de mesures de mobilité douce, liste A :

- 1b, Gare de Delémont, parking vélo et vélostation	0.3	
- 10, Delémont-Soyhières sur rive droite de la Birse	0.3	
- 27, Courrendlin-Châtillon par route communale	0.4	0.4

Pour la liste A, il s'agit maintenant de vérifier la faisabilité des projets, de les consolider politiquement et élaborer les avant-projets avec dépôt public jusqu'au 31 décembre 2009 et de garantir l'engagement des travaux avant la fin 2014.

Liste B

No	Mesure	Coût (Mio. CHF) selon PA	Coût (Mio. CHF) 2005*	Contribution fédérale*
4a2	Centre gare, zone 20	3.5	3.0	1.2
26a	Courrendlin	6.5	5.6	2.2
41	Halte Communance	3.5	3.0	1.2
Benchmark mobilité douce liste B			2.1	0.9
Total			13.7	5.5

Paquet de mesures de mobilité douce, liste B :

- 16a, Passerelle cyclable Nord sur la Birse	0.7	
- 16b, Passerelle cyclable Sud sur la Birse	0.7	
- 19, Liaison cyclable vers la rue de Bellevie	0.1	
- 21, Courroux-Vicques par Bellevie	0.3	
- 39, Delémont, rue de la Communance	0.4	0.9

Pour la liste B, il s'agit maintenant d'approfondir la planification des projets jusqu'au 31 décembre 2009.

Dans le domaine de l'urbanisation, le rapport d'examen de la Confédération rappelle que les projets d'agglomération doivent coordonner le développement urbain et les transports. A cet égard, le Projet d'agglomération de Delémont ne comprend que peu de mesures concrètes visant à localiser au mieux les éventuelles nouvelles mises en zones. Il maintient une certaine perméabilité du centre au trafic individuel, ne permettant pas d'exploiter tous les potentiels de report vers les routes de contournement et vers les transports collectifs. Il ne favorise pas la concentration du développement dans les secteurs centraux et bien desservis par les transports publics comme cela devrait apparaître dans le plan directeur cantonal en matière de pôles de développement cantonaux.

Un encrage des mesures d'infrastructure et d'urbanisation dans le plan directeur cantonal devra être assuré lors de la conclusion de la convention de prestations. De ce fait, ces dispositions deviendront contraignantes pour les autorités.

Ainsi, pour la deuxième tranche (2015-2018), le Projet d'agglomération devra être actualisé et complété en fonction des exigences ci-dessus et des nouvelles directives en préparation.

Le développement du Projet d'agglomération devra affiner la priorisation des secteurs de développement ainsi que développer des mesures concrètes visant à garantir que le développement se localise effectivement dans les secteurs identifiés comme prioritaires.

De ce point de vue, une planification régionale pourrait s'avérer nécessaire. L'agglomération devra aussi se positionner quant au rôle qu'elle entend jouer en vue de l'étude du Projet d'agglomération de deuxième génération et des moyens à mettre en place pour y parvenir.

Dominique Nusbaumer
Chef de service



Assemblée plénière Vicques, le 26 février 2009

Projet d'agglomération :

- > Le point de vue de la Confédération
- > Mise en œuvre par le Canton et les communes

Dominique Nusbaumer, chef du SAT

"Vivre la ville à la campagne"



Une agglomération qui fonctionne bien c'est :

- une meilleure intégration sociale
- offre plus de compétitivité
- l'environnement y est de meilleure qualité
- la santé est mieux préservée et
- la sécurité des habitants est améliorée

Cofinancement fédéral I

Entre 2011 et 2014 :

- 26 villes et agglomérations recevront 1,5 milliards de francs pour financer des mesures d'amélioration de leur système de transport
- **respectivement 5.6 millions pour l'agglomération de Delémont**

Taux de cofinancement

La Confédération prendra en charge :

- entre 30 et 40 % des investissements prévus
- respectivement 40 % pour l'agglomération de Delémont

Projet d'agglomération II

1,16 milliards supplémentaires :

- seront vraisemblablement alloués pour la période 2015 à 2018
- respectivement 5,5 millions pour l'agglomération de Delémont

Nature des mesures	Priorité	2007-2010		2011-2014		2015-2018		2019-2022	Total
		N° mesure	mio CHF	N° mesure	mio CHF	N° mesure	mio CHF	N°	mio CHF
Aménagements pour bus Pôle d'échange	A/B	54	(1.0)	1a, 7, 50, 51, 52, 53, 55	7.9				7.9
	C								
Aménagements ferroviaires	A/B			43, 44a	2.6	41, 44b	5.5		8.1
	C							42, [44b]	
Aménagements mobilités douces Stationnement vélo	A/B	23, 30, 35, 25, 9a/b	(4.7)	10, 12, 1b, 13, 36a, 27, 48	5.8	21, 39, 16a/b, 19	2.5		8.3
	C							2, 14a/b	
Centre-ville Traversées de localité	A/B	29a	(0.3)	11, 20, 22, 29b, 31, 4a	10.8	26a/b, 47, 3, 4a, 28	22.8		33.6
	C								
Aménagements routiers Parkings	A/B	40	(0.2)	36b, 4b/c	8.0	34, 4c, 56	16.0		24
	C							[4c]	
Total	A/B		(6.2)		35.1		46.8		81.9

Sont exclus du cofinancement

- **19,5 millions** non conformes à la législation : parkings en périphérie du centre-ville, aménagement de la voie ferrée pour les CJ, réouverture de l'arrêt CFF à Soyhières
- **15 millions** attribués en principe à la période 2019 à 2022, car le rapport coût-utilité est insuffisant : Chemin de Bellevoie, route d'accès de la Communance, passage dénivelé à Courtételle
- **8 millions**, projets divers clairement supportables par l'agglomération, la Confédération se concentrant sur les mesures les plus significatives

Proposition à soumettre au Parlement fédéral

Liste A

No	Mesure	Coût (Mio. CHF) selon PA	Coût (Mio. CHF) 2005*	Contribution fédérale*
1a	Pôle d'échange (gare routière)	5.0	4.2	1.7
4a1	Centre gare, zone 20	3.5	3.0	1.2
12	Itinéraire cyclable sur route cantonale xx, porte d'entrée Est	2.5	2.1	0.9
55	Gestion de la circulation sur giratoires	1.1	1.0	0.4
20	Courroux	3.0	2.6	1.0
	Benchmark mobilité douce liste A		0.9	0.4
	Total		13.8	5.6

Mandat à l'agglomération

Liste **A** (2011-2014) :

- vérifier la faisabilité des projets
- les consolider politiquement
- élaborer les avant-projets avec dépôt public jusqu'au 31 décembre 2009
- garantir l'engagement des travaux avant la fin 2014

Proposition à soumettre au Parlement fédéral

Liste B

No	Mesure	Coût (Mio. CHF) selon PA	Coût (Mio. CHF) 2005*	Contribution fédérale*
4a2	Centre gare, zone 20	3.5	3.0	1.2
26a	Courrendlin	6.5	5.6	2.2
41	Halte Communance	3.5	3.0	1.2
	Benchmark mobilité douce liste B		2.1	0.9
	Total		13.7	5.5

Mandat à l'agglomération

Liste **B** (2015-2018) :

- il s'agit maintenant d'approfondir la planification des projets jusqu'au 31 décembre 2009
- remise des projets : juin 2012

Domaine de l'urbanisation

- mieux coordonner le développement urbain et les transports
- pas assez de mesures concrètes visant à localiser au mieux les éventuelles nouvelles mises en zones
- maintient trop de perméabilité du centre au trafic individuel
- ne favorise pas la concentration du développement dans les secteurs centraux et bien desservis par les transports publics

Dispositions contraignantes

- Un encrage des mesures d'infrastructure et d'urbanisation dans le plan directeur cantonal devra être assuré lors de la conclusion de la convention de prestations

Mandat à l'agglomération

- actualiser et compléter le projet
- affiner la priorisation des secteurs de développement et prendre des mesures concrètes
- une planification régionale pourrait s'avérer nécessaire
- l'agglomération devra aussi se positionner quant au rôle qu'elle entend assumer

Je vous remercie pour votre attention

Modification des lois cantonales

Loi sur les communes

- Institutionnalisation de l'agglomération de Delémont

Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire

- Intégration du niveau régionale d'aménagement du territoire

Cheminement du projet

- Consultation publique en 2008
- Message du Gouvernement au Parlement du 9 décembre 2008
- Commission parlementaire, séances 6 avril, 6 mars, ...
- Parlement, printemps 2009

Collaboration intercommunale

- Préconisée par le plan directeur cantonal (microrégion, agglomération)
- Demandée (requis en 2011) par la Confédération
- Groupe **Institutions** de l'agglomération (4 mars 2005)
- Programmes de législature (2003-2010)

Procédure LCom

- Constitution à l'initiative des communes
- Consultation du Canton
- Périmètre provisoire fixé par le Gouvernement
- Convocation d'une assemblée constitutive
- L'assemblée constitutive décide du règlement, désigne le président et élabore le projet de statut
- Examen préalable par le Canton
- Vote dans les communes : double majorité et approbation par le Gouvernement

Fonctionnement du syndicat

- Droit d'initiative et référendum
- **Assemblée d'agglomération** : conseillers communaux (voix pondérée selon les statuts). Tâches déléguées par les communes selon l'art. 135 m al. 3
- **Conseil d'agglomération** : maires (1 voix non pondérée). Tâches selon les statuts

Aménagement régional

- La Confédération subordonne son cofinancement à la coordination entre urbanisation et transport
- Seule une planification au niveau régional permet la vue d'ensemble et la cohérence des décisions
- Elle assure la concertation, la coordination, la complémentarité et l'élaboration de projets

Contenu du plan directeur régional

Harmonisation des objectifs économiques, sociaux et environnementaux

Il concerne notamment :

- l'urbanisation et la mise en valeur du milieu bâti
- les transports et communications
- la mise en valeur globale des paysages et de la nature
- la protection de l'environnement
- l'approvisionnement et la gestion des déchets

Mandat à l'agglomération

- Confirmer l'organisation et les compétences à court terme (2012)
- Adopter un programme d'action 2009-2012
- Attribuer les compétences et les ressources
- Planifier et lancer le processus de constitution de l'agglomération
- Révéler les limites géographiques
- Organiser un séminaire de réflexion ?

AGGLOMERATION DE DELEMONT Développement de l'urbanisation - Etudes de base



Présentation à l'Assemblée plénière – 26 février 2009

Dossier 08J083 – Version 002

RWB Holding SA

Aménagement du territoire

Eau

Environnement

Génie civil

Laboratoire d'analyses

www.rwb.ch
FO 303.5 / version 01 / 01.11.2008

Route de Fontenais 77

CH – 2900 Porrentruy

Tél. +41 (0)32 465 81 81

Fax. +41 (0)32 465 81 82

porrentruy@rwb.ch



Développement de l'urbanisation – Etudes de base Introduction

Problématique

- Comité de pilotage (20.08.08) : Coordination sur les extensions des zones à bâtir
 - Besoins en logements d'ici 2030 estimés à 2'150
 - Nécessité de faire de la ZARD un projet-phare de l'agglomération et un instrument de promotion – développement économique
 - Coordination de l'offre des communes pour des activités ne répondant pas aux critères de la ZARD
 - Quelle répartition des besoins en habitat et activités au sein des communes-membres de l'Agglomération ? Quels types de logements ou d'activités ?
 - Mise en œuvre des objectifs de la charte

RWB Holding SA

Aménagement du territoire

Eau

Environnement

Génie civil

Laboratoire d'analyses

Urbanisation et développement

10 ¹L'agglomération oriente son développement vers l'intérieur et concentre l'urbanisation dans les zones bien desservies par les transports publics.

²Les communes de l'agglomération densifient en priorité les terrains situés à proximité des centres communaux et localisent les nouvelles zones à bâtir en tenant compte des équipements locaux et des arrêts des transports publics.

Pour cela :

10.1 L'agglomération met en place un mécanisme de coordination pour préavis à l'intention du canton les projets d'extension des zones à bâtir ou les changements du régime de zone qui dépassent l'équivalent de 5 logements ou 10 emplois, en tenant compte des intérêts, des besoins et des réserves de l'ensemble de l'agglomération.

10.2 Elle réalise un aperçu des terrains constructibles et des logements et locaux disponibles, en tant qu'outil d'information, de coordination et de promotion, et le met à jour annuellement.

10.3 ¹Les communes de l'agglomération établissent annuellement un bilan du développement de la population et de l'habitat d'une part, et de l'emploi et des activités d'autre part. et le mettent en relation avec les investissements et retombées v relatifs.

²Sur cette base, elles évaluent ensemble l'intérêt et le besoin d'un renforcement de la coordination à l'échelle de l'agglomération, notamment pour contrecarrer les effets négatifs de la concurrence interne.

Activités et emplois

11 ¹L'agglomération soutient le développement de l'emploi, en renforçant les pôles de compétences locaux et les synergies économiques avec Bâle.

²Lors de l'implantation de nouvelles entreprises et de la relocalisation d'entreprises locales, elle tient compte des caractéristiques spécifiques des sites potentiels.

Pour cela :

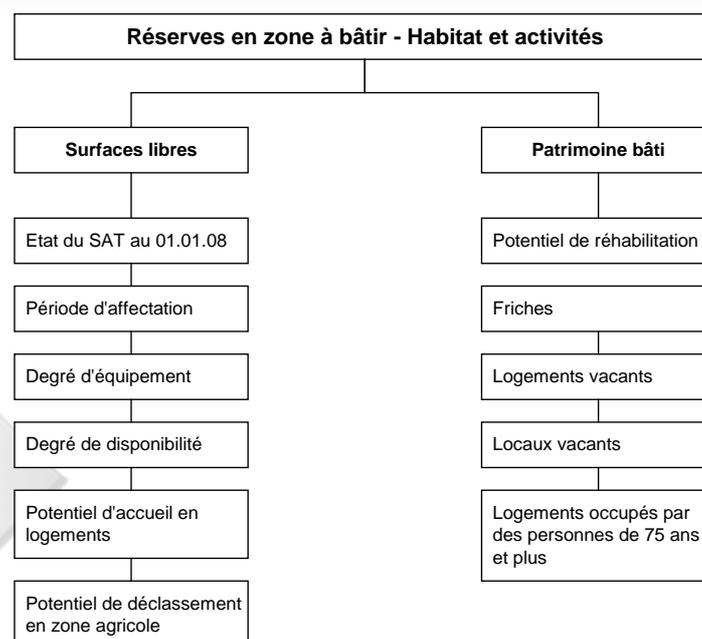
11.1 ¹L'agglomération, en collaboration avec le canton, élabore un concept de localisation des différents types d'activités pour l'ensemble des sites potentiels, d'une part, en fonction des surfaces disponibles et de l'accessibilité par les transports publics, en voiture, à vélo et à pied, et d'autre part, en fonction des besoins de mobilité des entreprises, des objectifs de maîtrise des nuisances et des synergies possibles.

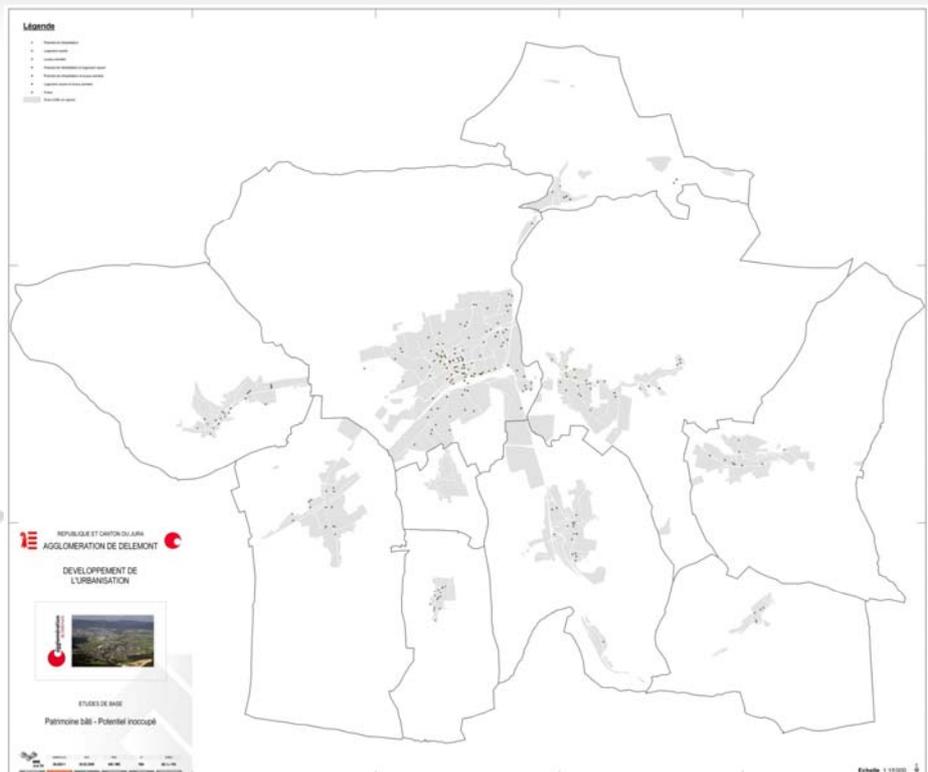
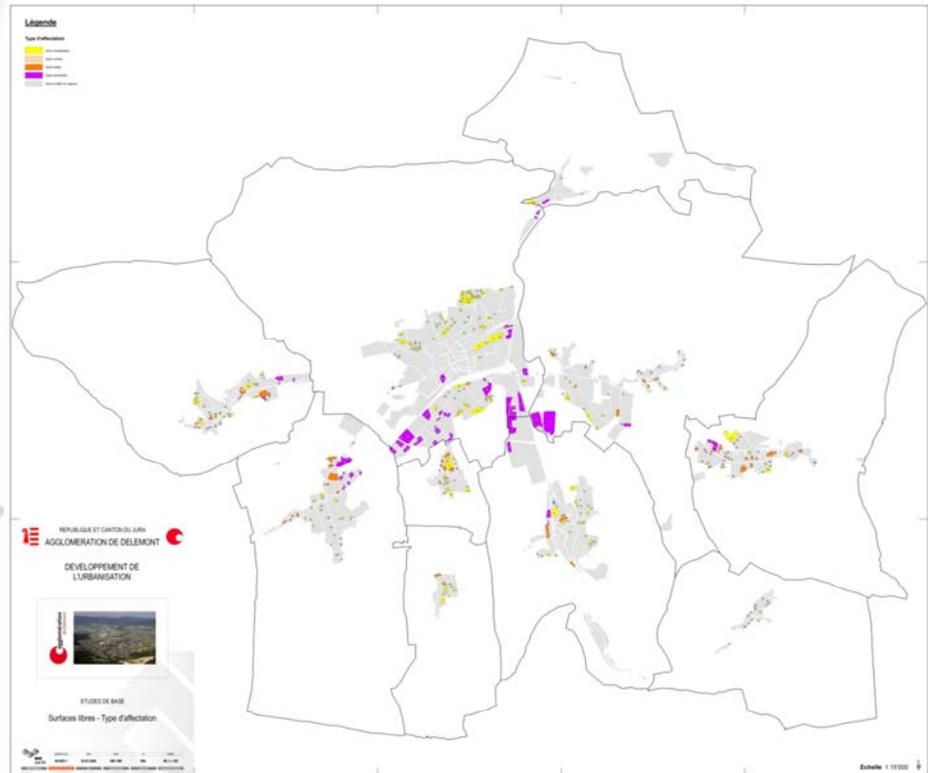
²Les communes de l'agglomération adaptent les règlements communaux selon les principes et règles qui en résultent.

11.2 L'agglomération, en collaboration avec le canton, élabore un concept de promotion économique, en tenant compte de l'évolution du marché, de la vocation particulière de la ZARD et du concept de localisation de l'agglomération.

Etudes à réaliser

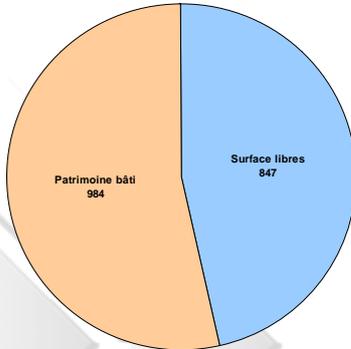
- Etablissement d'un inventaire détaillé des réserves de la zone à bâtir
 - Mandat attribué en septembre 2008 au bureau RWB Jura SA
 - Participation des secrétariats communaux et du Service de l'urbanisme de Delémont dans la démarche (décembre 08 – janvier 09)
 - Présentation des premiers résultats à l'Assemblée plénière (26.02.09)
 - Livraison d'un rapport de synthèse au Comité de Pilotage
- Elaboration d'un schéma d'urbanisation relatif à l'habitat et aux activités
 - Définition d'un développement souhaité de l'Agglomération de Delémont
 - Définition d'une clé de répartition entre les communes-membres
 - Définition d'un concept de localisation et de promotion des zones d'activités
- Réalisation d'un plan directeur régional



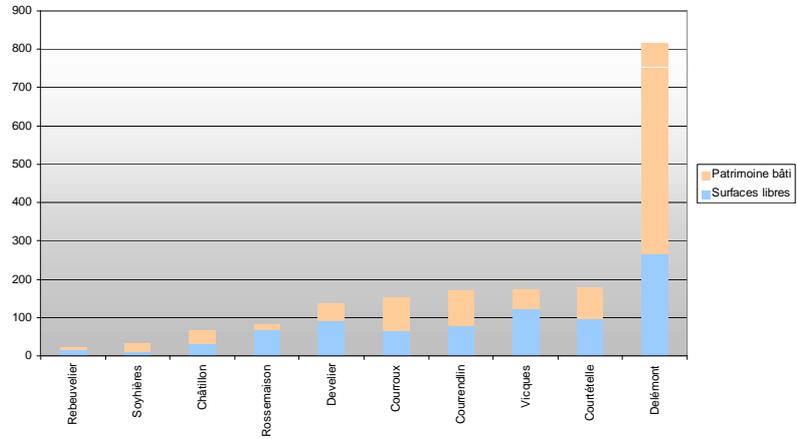




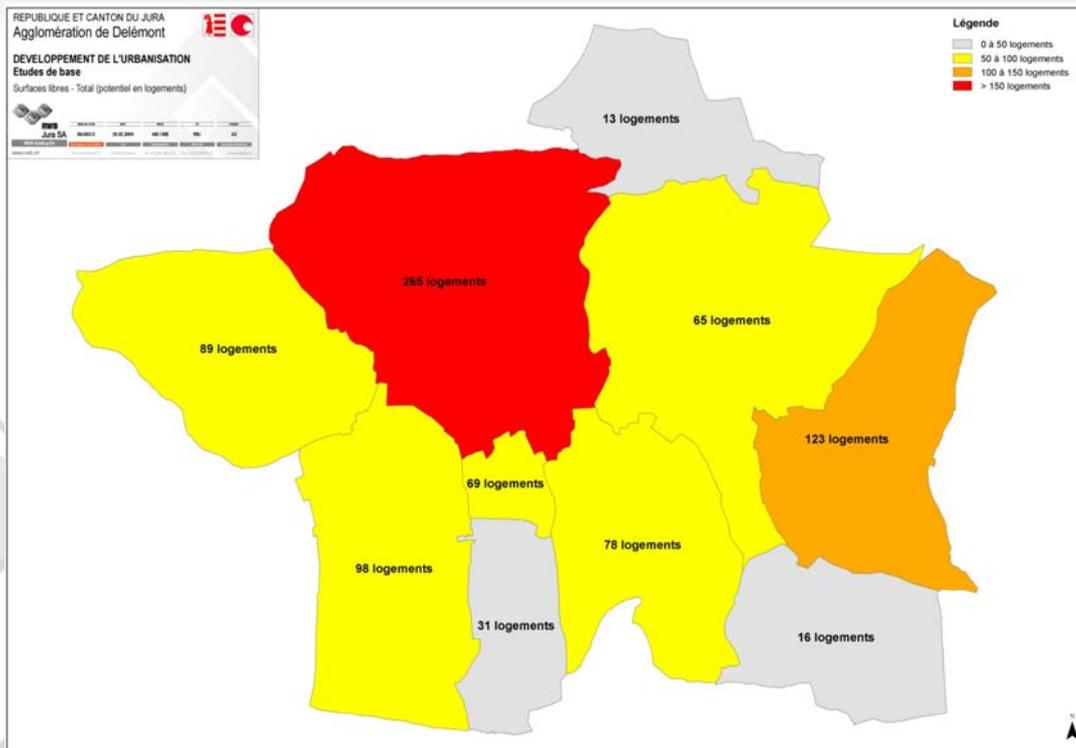
Réserves en zone à bâtir - Potentiel en logements



Réserves en zone à bâtir - Potentiel en logements



Potentiel théorique de 1831 logements

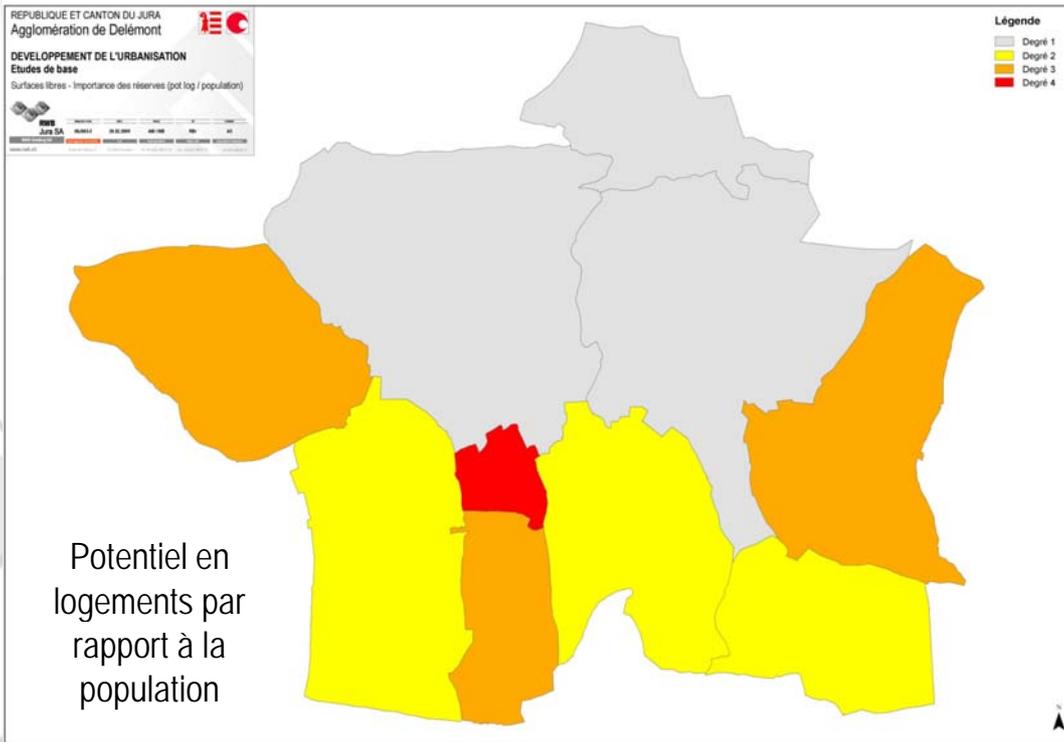




RWB
Jura SA

Développement de l'urbanisation – Etudes de base

Résultats



RWB Holding SA

Aménagement du territoire

Eau

Environnement

Génie civil

Laboratoire d'analyses

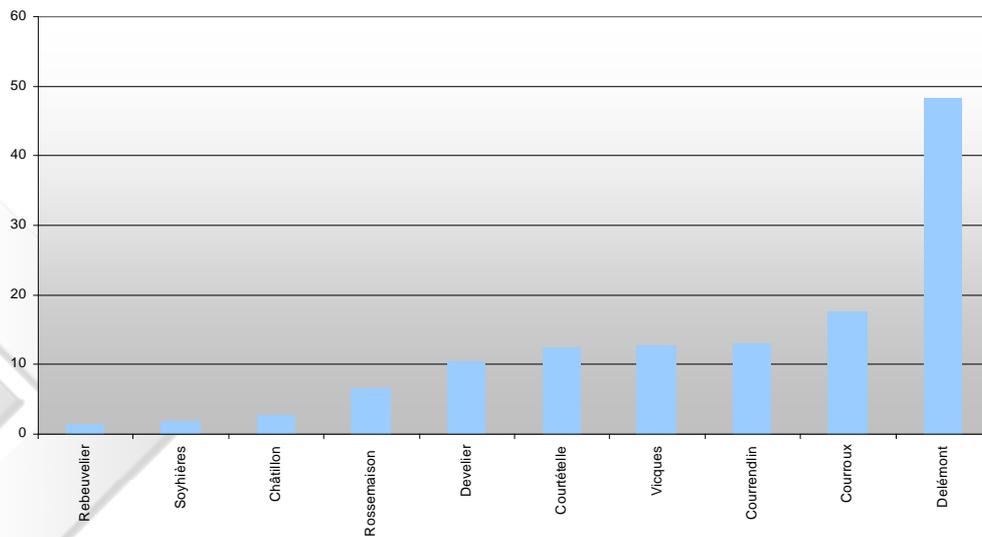


RWB
Jura SA

Développement de l'urbanisation – Etudes de base

Résultats

Réserves en zone à bâtir - Surfaces libres (ha)



Total de 127 ha (dont 50 ha en zone AA)

RWB Holding SA

Aménagement du territoire

Eau

Environnement

Génie civil

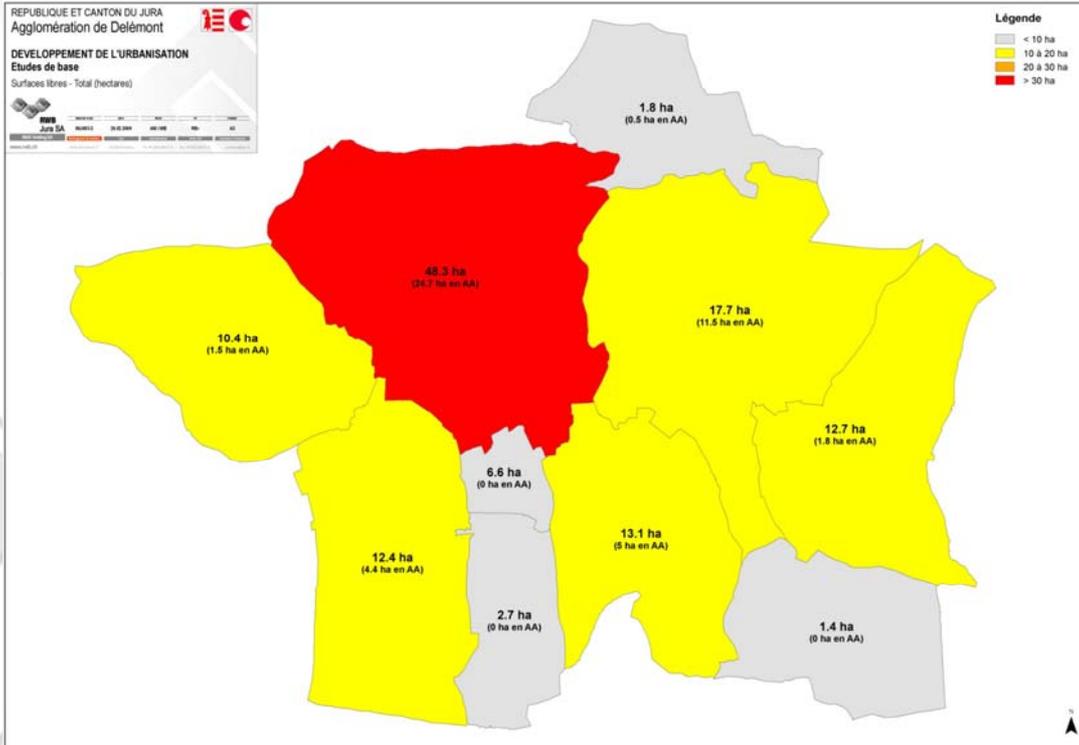
Laboratoire d'analyses



RWB
Jura SA

Développement de l'urbanisation – Etudes de base

Résultats



RWB Holding SA

Aménagement du territoire

Eau

Environnement

Génie civil

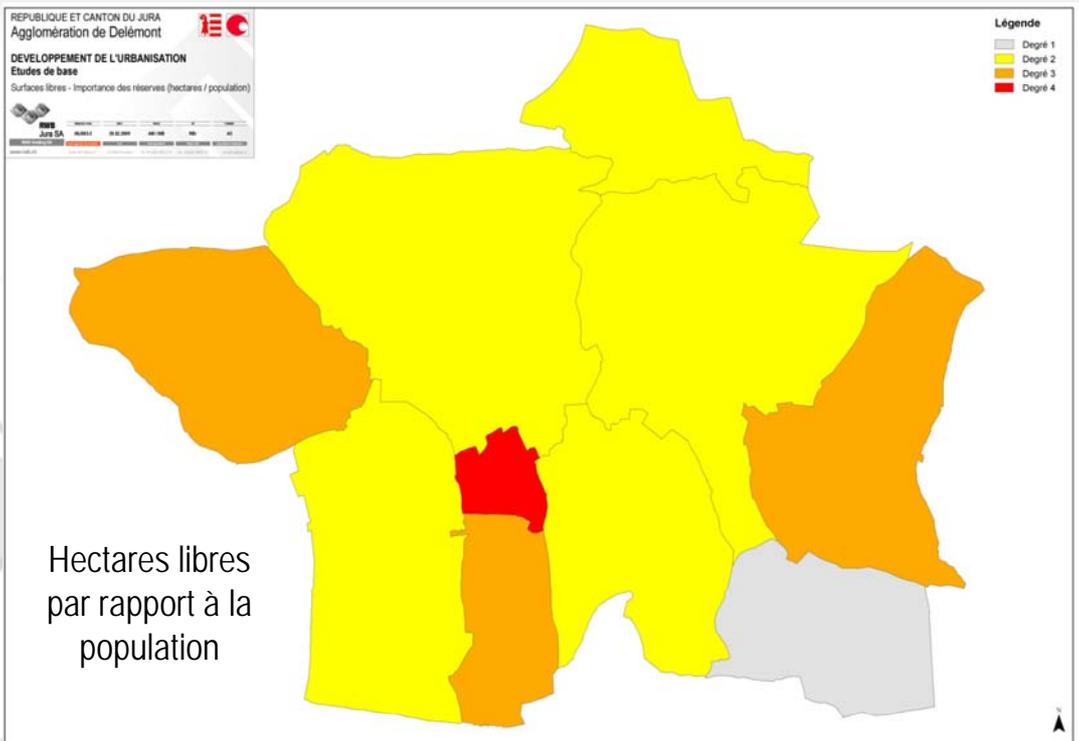
Laboratoire d'analyses



RWB
Jura SA

Développement de l'urbanisation – Etudes de base

Résultats



RWB Holding SA

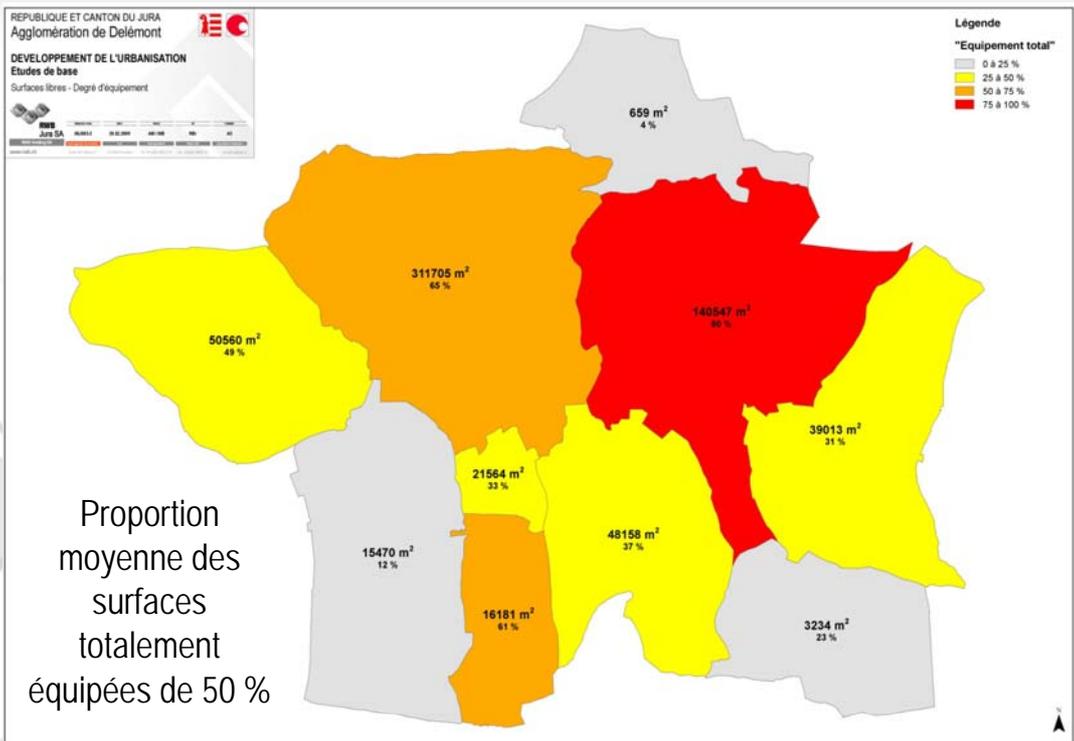
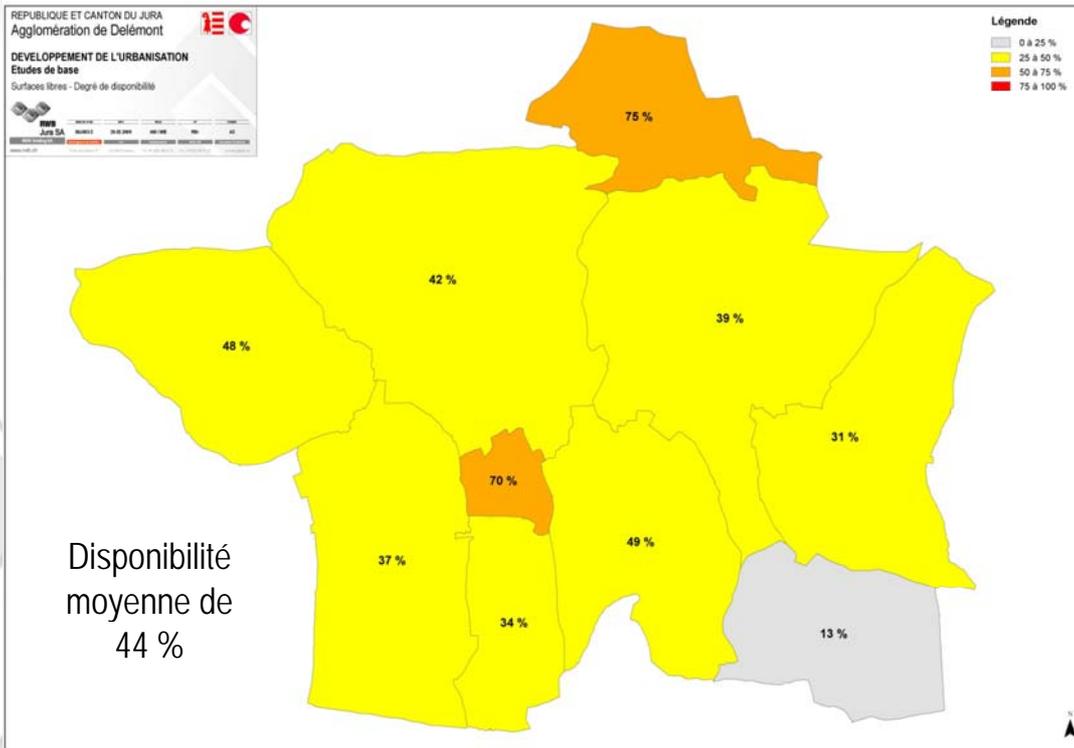
Aménagement du territoire

Eau

Environnement

Génie civil

Laboratoire d'analyses



MERCI DE VOTRE ATTENTION



RWB HOLDING SA

Une équipe d'ingénieurs
au service de l'Homme
et de l'environnement



www.rwb.ch

	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
	EAU
	ENVIRONNEMENT
	GÉNIE CIVIL
	LABORATOIRE D'ANALYSES



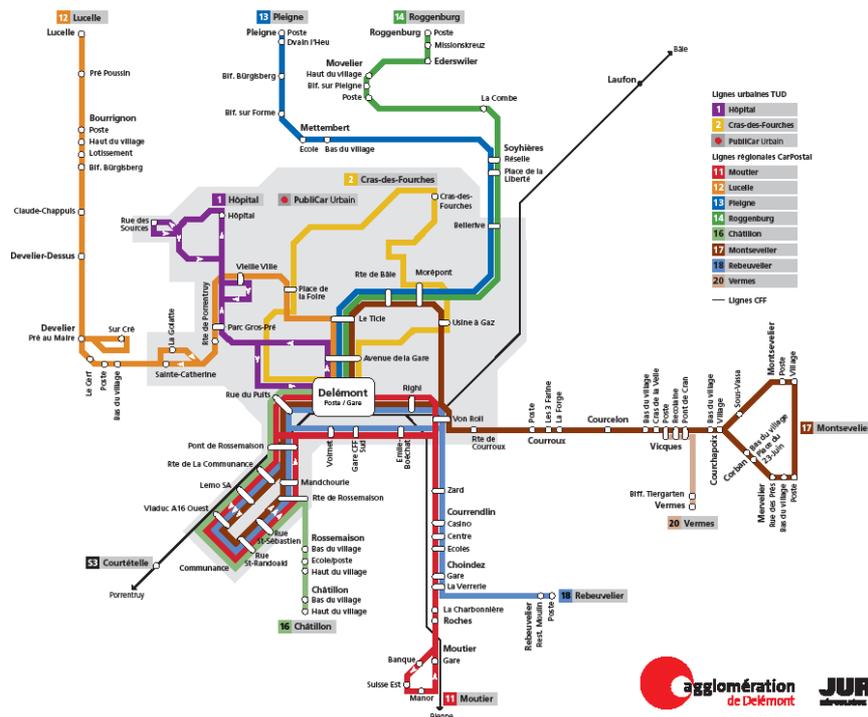
La classe
jaune.

CarPostal
LA POSTE

Transports publics Agglomération delémontaine

vision

Plan



Mise en place

Introduction du nouvel horaire : 14 décembre 2008 Densification des lignes régionales autour de Delémont

- ⇒ 35 % de prestations supplémentaires (week-end compris) réparties sur toutes les lignes
- ⇒ 10 lignes de bus sont concernées
- ⇒ Intensification des courses au Sud des voies de Delémont (la Communance, zone industrielle)
- ⇒ Construction de l'horaire en tenant compte des pendulaires (arrivée des trains), ainsi que des loisirs (Blancherie, Aventure Jura Parc) du commerce (heures d'ouverture), etc.

Mise en place

• Les prestations supplémentaires de 35% visent à:

- Desservir au mieux les pôles d'activités de l'agglomération de Delémont

(y.c. La Communance +

Innodel +

Sud des Voies, Rue Emile Boéchat, Gare Sud)

A titre d'exemple

Relations par jour au départ des localités et à destination de Delémont-gare (sans les Noctambus)

Localités	Lu-Ve 2008	Lu-Ve 2009	Différence en +
Châtillon	13	19	6
Courrendlin	29	33	4
Courroux	34	42	8
Develier	19	22	3
Rebeuvelier	5*	17**	12
Rossemaison	13	19	6
Soyhières	13	17	4
Vicques	34	42	8

*Changement à Courrendlin - **dont 2 courses avec changement à Courrendlin

Bilan après 10 semaines

- Retards sur l'horaire (principalement sur le Val-Terbi)

Conditions de circulation très difficiles (neige)

- Problèmes de capacités (principalement sur le Val-Terbi et Develier, aux heures de pointe)
- Problème d'affichage (impossible de les changer dû au gel) aux arrêts et écrans

Mesures prises

- Adaptation des courses en panachant certaines lignes (Boucle de Morépont + La Communance)
- Introduction de doublures pour les problèmes liés à la capacité (Courroux, Vicques, Courchapoix, Develier)
- Prise de contact avec le fournisseur des écrans afin de corriger les erreurs.
Pose de nouvelles affiches aux arrêts concernés.

Eléments de communication

- Horaire jurassien
- Horaire de poche
- Horaire aux arrêts (nouvelle formule)
- Distribution en tous ménages (tous les ménages de l'agglomération ont reçu les horaires)
- Visites d'entreprises dans la z.i, La Communance (job abo), afin d'utiliser les transports publics
- Internet => CFF
 => Vagabond

Questions - réponses

CONCLUSION

L'introduction du nouvel horaire entré en vigueur le 14 décembre 2008, a représenté de gros changements aussi bien pour nos usagers que pour notre personnel roulant, mais globalement cette évolution a été très bien perçue par nos clients. Nous continuerons à être à l'écoute de manière à optimiser encore nos prestations.

Assemblée agglo du 26 février 2009

Information donnée aux conseils communaux.

Le SlowUp Jura 2009 Agglo-balade a pour objectifs principaux de promouvoir l'exercice physique (bouger), promouvoir la région vis-à-vis de l'extérieur (la montrer) et s'inscrire dans une démarche de développement durable et de promotion de la santé (agir et manger).



La manifestation est très importante car nous attendons 20' à 30'000 personnes. L'occasion de présenter le Jura et plus particulièrement l'agglo sous l'angle du sport et de la prévention de la santé est unique. L'organisation va de l'avant. Tout n'est pas simple. Un problème se posera au sujet de la sécurité. Nous n'avons en effet pas assez de personnel à disposition pour sécuriser tous les carrefours bloqués et des décisions communales devront être prises sur la mise à disposition du personnel communal et des pompiers. Ce sujet doit encore être approfondi par le groupe sécurité avant d'être posé sur la table des autorités communales.

L'organisation locale est de la compétence des autorités locales, c'est-à-dire de ceux qui s'en occupent, soit parfois la commune, parfois les sociétés locales, parfois les deux, parfois d'autres partenaires. Le comité d'organisation va donc travailler avec ceux qui sont d'accord de faire quelque chose. Nous avons clairement associé les communes à toutes les démarches et allons continuer, même si dans certaines localités l'organisation locale est menée par les sociétés.

Nous souhaitons favoriser les sociétés locales, mais également privilégier la promotion des produits locaux et la promotion de la santé. Un stand de poulets grillés ou de gaufres sera donc probablement refusé si la proposition vient d'une société commerciale extérieure. Nous invitons également les communes à les refuser dans les aires d'animation. Les buts sont aussi au niveau local de favoriser les sociétés locales, les produits locaux et la promotion de la santé.

Au niveau des déchets, le CO attend que l'on mette en place des mesures claires de tri et de recyclage au niveau local. Nous renonçons à imposer la vaisselle recyclable ou lavable au niveau global, parce que c'est très difficile à réaliser sur d'aussi nombreux sites. Des initiatives locales sont cependant bienvenues. Nous renonçons également à imposer des bouteilles en PET partout, au profit du recyclage systématique de ce qui sera offert.

Nous nous permettons d'observer que le tri des déchets est d'abord une question d'organisation et ensuite liée à la bonne volonté des personnes qui sont derrière chaque comptoir. Nous souhaitons passer du discours officiel du développement durable à la mise en œuvre concrète au niveau local. Nous appelons les sociétés locales à prendre cette responsabilité.

Le calendrier est le suivant : Fin mars : Toutes les animations prévues (repas, boissons, jeux, signalisation, etc.) doivent être annoncées au comité d'organisation sous la forme d'un plan, d'une liste des participants (sociétés ou autres), des menus et des prix.

Fin mars également : plan général et détaillé des routes fermées et des déviations, y compris l'accessibilité en cas d'urgence.

Avril : Appui technique Fourchette verte et coordination, puis approbation des propositions.

Mai : préparation de la publication comprenant qui fait quoi, où ?

Par son président
Jean-Louis Chételat
Maire
2852 Courtételle

Courtételle, le 10 février 2009

**Aux Conseils communaux de l'agglomération de
Delémont (Châtillon, Courrendlin, Courroux,
Courtételle, Delémont, Develier, Rebeuvelier,
Rossemaison, Soyhières et Vicques)**

Invitation à l'assemblée plénière de l'agglomération

Madame et Messieurs les Maires,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 5 de la Convention, nous vous invitons à l'assemblée plénière de l'agglomération de Delémont qui aura lieu le

**jeudi 26 février à 18 h 00
à la salle communale de Vicques**

Cette assemblée réunira les élus (conseils communaux) de la nouvelle législature afin de faire point de la situation, répondre aux questions qui se posent et assurer une transition dans les meilleures conditions.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Accueil
- 2) Salutations de M. le Ministre L. Schaffter, Chef du Département de l'environnement et de l'équipement.
- 3) Présentation des différents sujets - Point de la situation – Transmission des dossiers
 - A. Projet d'agglomération, proposition de soutien par la Confédération et consultation en cours, par M. D. Nusbaumer, chef du Service de l'aménagement du territoire et chef de projet
 - B. Adhésions à la ZARD, par M. J.-L. Chételat, président
 - C. Modifications de lois cantonales (syndicat d'agglomération et aménagement régional), par M. D. Nusbaumer
 - D. Développement de l'urbanisation (études de base), présentation des résultats intermédiaires de la phase 1, par M. A. Macquat, collaborateur du bureau RWB SA
 - E. Développement des transports de l'agglomération, bilan intermédiaire, par MM. P. Nusbaumer, responsable d'exploitation de CarPostal Suisse SA région Ouest, et G. Inguscio, responsable de l'Agence de Delémont
 - F. SlowUp Jura 2009 Agglo'balade, par M. H. Erard, coordinateur
 - G. Commissions et délégations, par H. Erard, coordinateur
 - H. Politique d'information, par H. Erard
- 4) Comptes 2007 et 2008
- 5) Divers

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

**Pour la Direction politique
Le président :**

J.-L. Chételat

Annexes: comptes 2007 et 2008

Copie pour invitation : M. le Ministre L. Schaffter, MM. D. Nusbaumer, A. Macquat, P. Nusbaumer et G. Inguscio, J.-Ph. Chollet (chef du Service cantonal des Ponts et chaussées), D. Asséo (Délégué cantonal aux transports), J.-L. Sangsue (chef du Service des communes), H. Jaquier (chef du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la ville de Delémont), presse.